

1. Ouverture de la séance et appel

Mme la Présidente, Mireille Cardinaux ouvre la séance à 20h15. Elle souhaite la bienvenue à ce premier Conseil Général de l'année, celui du mois de mars ayant été annulé.

Mme la Présidente demande aux 3 personnes se faisant assermenter ce soir de bien vouloir s'abstenir de vote jusqu'à leurs assermentations.

Mme la Présidente fait part de la démission de Mme Esther Patthey doyenne des Conseillers.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez, procède à l'appel : sur les 81 membres du Conseil, 55 sont présents, 24 excusés et 2 non excusés. Le quorum étant à 27, il est atteint. Dès lors, Mme la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 4/2013 du 17 décembre 2013

Mme la Présidente remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

M. Willy Kursner n'a rien à signaler sur le libellé du procès-verbal mais par contre sur le contenu, à la page 2 au point 10 concernant le préavis municipal sur la demande d'augmentation de crédit pour la construction du refuge forestier intercommunal. Avec tout ce que l'on entend, il aimerait que **Mme la Syndique** donne quelques explications avant de pouvoir entériner oui ou non cette partie du PV. Il a pu le lire et il la relu plusieurs fois et il a constaté que **M. Daniel Fischlin** était heureux qu'il se fasse quelque chose, que ce refuge se construise et par la voix de notre **ancien Syndic, M. Francis Liard** nous faisait part que le radier ainsi que la dalle de ce refuge avait été coulés. Il sait que c'est difficile de démarrer la séance comme ça mais il croit que par rapport à tout ce qu'il se dit dans les chaumières par rapport à ses interventions personnelles, il aimerait que **Mme la Syndique** nous donne des éclaircissements à ce sujet.

Mme la Présidente remercie **M. Kursner**. Elle a bien compris son intention mais à ce point, nous parlons de l'approbation du procès-verbal. Elle lui demande s'il a une question particulière sur un écrit.

M. Willy Kursner a une question particulière concernant la construction du radier de ce refuge. « A la page 2 au point no 10 et dans tout ce point no 10, il y a différentes interventions où l'on pourrait presque dire que tout va bien, qu'a été voté un crédit supplémentaire au cas où la Commune de Bougy ne s'associerait plus avec nous. Mais depuis, il s'est passé énormément de choses ». Il aimerait et il est obligé d'insister, il souhaiterait qu'on lui explique cette histoire de manière s'il votera contre, en tout cas le point 10 du procès verbal car il y a matière à discussion et éclaircissements. Il remercie Mme La Syndique de bien vouloir expliquer et répondre à ces demandes.

Mme la Présidente entend bien sa demande mais elle sera reprise au point 11, propositions individuelles, pour toutes les explications et les demandes auxquelles les conseillers souhaitent avoir des réponses de la part de la Municipalité. Ici il s'agit de vérifier si ce qui a été dit la dernière fois correspond à ce qui a été retranscrit.

M. Willy Kursner, la situation du refuge, la construction du refuge sont en plein litige et il demande des explications et s'il ne peut pas les avoir à présent, il invite le Conseil Général à refuser le point 10 de l'ordre du jour.

Mme Christiane Aguet pense que les conseillers sont là pour approuver un PV, si ce qui a été dit est écrit. On approuve ou on désapprouve le PV. Ensuite si l'on doit revenir sur le refuge forestier, il s'agit d'un autre point.

Mme la Présidente signale que l'on ne va pas pouvoir rentrer sur une discussion à ce point là mais au point 11. Ici il s'agit juste de confirmer si ce qui a été écrit correspond à ce qui a été dit.

M. Willy Kursner s'excuse mais il va encore insister sur la construction de la dalle pour ériger le refuge. « Quand M. Francis Liard, ancien Syndic nous a appris que c'était fait, il a le sentiment que celui-ci devait savoir que ça n'avait pas été fait en conformité avec la première mise à l'enquête ». Voilà uniquement pourquoi il insiste.

Mme la Présidente signale que nous reviendrons sur ce point plus tard.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 7 abstentions et 3 refus.

4. Correspondance éventuelle

Mme la Présidente va procéder à la lecture de plusieurs courriers qu'elle a reçu en lien avec la démission de M. Marc Hasler, Municipal. Elle va procéder à la lecture des courriers dans cet ordre :

- la lettre de démission de M. Hasler
- les annexes à sa lettre
- la réponse de la Municipalité
- les commentaires de la COGEFIN

Mme la Présidente précise par ailleurs que ces lectures ne pourront susciter de remarques ou de questions à ce point. S'il y a d'éventuelles questions, elles se feront au point 11 uniquement.

Mme Christiane Aguet demande le huis clos.

Mme la Présidente signale que ceci est tout à fait possible pour autant que la majorité du Conseil soit d'accord selon l'article 48 du règlement du Conseil Général.

M. François Burnand, « pour la bonne forme, en quoi des intérêts publics ou privés prépondérants sont en cause puisque nous ne connaissons pas la teneur de la correspondance éventuelle pour laquelle il est demandé le huis clos ». Il ne voit pas comment nous pouvons voter sur un huis clos alors que nous ne savons pas de quoi il s'agit.

Mme la Présidente remercie **M. Burnand** pour sa question pertinente et elle peut l'informer qu'effectivement il y a des éléments déterminants pour demander un huis clos.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de se positionner. Le huis clos est refusé à la majorité, 13 oui et 15 abstentions. Ce Conseil Général reste donc public.

Mme la Présidente commence la lecture des courriers mentionnés ci-dessus.

M. François Burnand souhaite faire quelques remarques, **Mme la Présidente** lui signale que celles-ci se feront au point 11 de l'OJ. Ceci a été décidé par Mme la Préfète et nous nous devons de respecter ses demandes.

5. Assermentations

Mme la Présidente appelle **Mme Rachel Aubert** ainsi que **MM. Cédric Aubert et Marc Hasler**. Elle demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Aubert** ainsi que **MM. Aubert et Hasler** prêtent serment et sont officiellement

intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 84 conseillers, le quorum est à 28.

6. Renouvellement du bureau du Conseil général

Les postes de Président, vice-présidents, scrutateurs et suppléants doivent passer en réélection.

Les 3 premiers postes sont élus par bulletin secret.

Mme la Présidente informe qu'elle ne peut plus poursuivre son mandat de Présidente suite à une réorientation professionnelle qui lui prend beaucoup de temps et d'énergie. Elle reste par contre au sein du Conseil en tant que Conseillère. **M. Richard Aguet, 2^{ème} vice Président** est motivé à reprendre ce poste, ce que confirme **M. Richard Aguet**.

Le vote à bulletin secret est effectué : pour le poste de Président : M. Richard Aguet obtient 51 voix, Mme Manon Suardet 1, M. Pascal Bonnabry 1, M. Pierre-Louis Molliex 1, vote blanc 1. **M. Richard Aguet** est donc élu au poste de Président pour 1 année.

Pour le poste de 1^{er} Vice-Président : M. Pascal Bonnabry souhaite rester à ce poste. M. Pascal Bonnabry obtient 55 voix, votes blancs 3. **M. Pascal Bonnabry** est donc réélu au poste de 1^{er} Vice-Président pour 1 année.

Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, il s'agit d'un poste à repourvoir puisqu'il était occupé par **M. Richard Aguet**. Ce poste fait partie du bureau du Conseil. Mme la Présidente attend donc les propositions. **Mme Manon Suardet** propose **M. Mathieu Barbay** qui accepte le poste. Il est donc élu tacitement pour 1 année.

M. Mathieu Barbay faisant partie du bureau, il faut dès lors quelqu'un pour le remplacer. **Mme la Présidente** attend les propositions. **Mme Alexandra Gaillard** propose **Mme Céline Jaussi** qui accepte le poste. Elle est élue au sein du bureau.

Les Scrutateurs sont **MM. Patrick Blanchard et Jean-Claude Evesque**. Ceux-ci ont émis le désir de poursuivre leur rôle. **Mme la Présidente** demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Ceci n'étant pas le cas, ils sont réélus pour une année.

7. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

Mme la Présidente lit un courrier reçu de la part de la COGEFIN. Tous les membres souhaitent rester ensemble pour une année encore, n'ayant été que peut mis à contribution dans leur mandat de l'année. Selon le règlement du Conseil les membres sont élus normalement pour 5 ans (législature) A Féchy, la coutume veut qu'après 1 année, le Président sortait et laissait sa place au « viennent ensuite » qui grimpaient dans la hiérarchie. Suite à ce courrier, Mme la Présidente propose de reconduire dans son état pour 1 année la COGEFIN telle qu'elle se présente, ce qui dérogerait à la coutume.

Mme la Présidente demande à l'assemble de bien vouloir statuer sur cette demande et de déroger aux coutumes fezzolanes.

M. Guy Mercier : « Dérogeons ! »

M. François Burnand pense qu'il n'y a même pas besoin de voter étant donné que le règlement dit que la commission est élue pour 5 ans. Cette dérogation est une habitude et une coutume. Mais

formellement et juridiquement étant donné que la COGEFIN n'a pas démissionné, le vote n'a pas lieu d'être.

Mme la Présidente entend bien cette dernière demande. Mais selon elle les us et coutumes font forces Elle pense que c'est bien de déroger pour cette année et qu'ensuite nous en discuterons et s'il y a lieu, nous modifierons le règlement.

Mme la Présidente passe au vote sur le fait que la COGEFIN reste en l'état cette année encore : résultat : oui à la majorité.

Commission de recours en matière d'imposition communale : pas de démission.

Commission intercommunale SIDEP + AIEE : une démission, celle de **M. Martin Hoeldrich**. **Mme la Présidente** attend des propositions :

M. Bernard Genton signale une tout petite ambiguïté par rapport à cette commission intercommunale. A l'intercommunale ils comptent sur nous pendant 5 ans et nous nous sommes nommés pour 1 année, voilà l'ambiguïté. Ceci étant, il propose une personne absente ce soir avec qui il a déjà discuté et pour autant que l'assemblée soit d'accord, il propose **M. Albert Caillat**.

Mme la Présidente remercie **M. Genton** et demande si une autre personne dans la salle souhaiterait se présenter. Ceci n'étant pas le cas, **M. Albert Caillat** rejoint la commission.

Commission pour l'étude des projets de l'ancien et du nouveau collègue : Plusieurs démissions, **Mmes Christine Kaesermann, Valérie Crittin, Evyonne Fischlin** ainsi que **MM Jean-Paul Gruaz et Pierre-Louis Molliex**.

Mme la Présidente attend des propositions :

M. Willy Kursner propose **M. Marc Hasler** qui accepte.

M. François Burnand propose **M. Guy Mercier** qui accepte.

Mme Valérie Crittin propose **Mme Nathalie Stolz** qui accepte.

Mme Manon Suardet propose **M. Cédric Aubert** qui accepte.

M. Michel Aguet propose **Francis Stockburger** qui accepte.

La commission est complète.

ASSAGIE : pas de démission.

Mme Valérie Crittin tient à remercier une personne particulièrement pour tout le travail accompli et son engagement envers la commission pour l'étude du projet de l'ancien et du nouveau collègue. Il s'agit de **Mme Christine Kaesermann**. L'assemblée l'applaudi chaleureusement.

8. Préavis municipal no 1/2014 relatif aux comptes communaux 2013 et au rapport de gestion de la Municipalité

Mme la Syndique, Carole Bettems, demande si quelqu'un souhaite la lecture dudit préavis. Ceci n'étant pas le cas, elle en lit les conclusions.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Julien Gaillard**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter ce préavis

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Guy Mercier : « Pourrait-on avoir quelques précisions concernant les débiteurs douteux, le montant lui semble énorme. S'agit-il de personnes qui ne payent pas leurs impôts ? »

Mme la Syndique, Carole Bettems signale qu'il s'agit bien de cela en effet. Se sont plusieurs personnes qui n'ont pas payé leurs impôts.

M. Francis Stockburger se permet de poser une question : « Est-ce que les faits mentionnés par M. Hasler rentrent dans les comptes 2013 ? »

Mme la Syndique, Carole Bettems informe que tous les comptes et factures pour cette année sont bien entrés dans les comptes et ont été vérifiés par la COGEFIN et selon le rapport, rien d'anormal n'a été décelé

M. Francis Stockburger signale qu'il a de la peine à voter sur l'acceptation des comptes si les sujets ne sont pas vraiment réglés.

Mme la Syndique, Carole Bettems, « Si vous prenez par exemple le refuge, un dossier qui n'est pas terminé, évidemment qu'ils n'apparaissent pas dans ces comptes là. Ils figureront l'année prochaine. »

M. Marc Hasler, avait fait mention d'un certain montant dans les comptes de l'ASSAGIE, il souhaite savoir si dans les comptes 2013 « location du collègue » il est tenu compte de l'erreur comptable de l'ASSAGIE.

Mme Carole Bettems ne souhaite pas allonger sur le sujet comme l'assemblée a pu le comprendre. « Il a été répondu à M. Hasler comme vous l'avez entendu tout à l'heure. Cependant, ce montant égaré dont **M. Hasler** parle maintenant est un amortissement qui devait être effectué sur les comptes durant 30 ans. Evidemment que M. David Golay, Boursier de la Commune d'Aubonne mais également Boursier de l'ASSAGIE à qui l'erreur avait également échappé a été prise en compte déjà cette année. »

Mme la Présidente passe au vote les comptes communaux qui sont approuvés à la majorité, 3 refus et 5 abstentions.

Mme la Présidente passe au vote le rapport de gestion de la Municipalité qui est approuvé à la majorité, 4 refus et 9 abstentions.

Mme la Présidente passe au vote le rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire Lambelet qui est approuvé à la majorité, 1 refus et 11 abstentions.

Le préavis no 1/2014 est mis en votation. Le préavis est accepté à la majorité.

9. Nouveau Règlement du Conseil – modification du Canton

Mme la Présidente signale que la prochaine fois qu'il faudra refaire le règlement du Conseil, il ne faudra pas trop se dépêcher. En effet, même si il y a plusieurs juristes qui ont vérifié le règlement et l'ont approuvé, il y a toujours après coup des modifications. Le nouvel article concerné par un changement est le 76 page 20. Il faut supprimer la partie montrée à l'écran.

10. Communications de la Municipalité

Mme Carole Bettems, Syndique, informe qu'elle aimerait instaurer, comme il s'agit de son premier Conseil en tant que Syndique, un suivi des choses importantes qu'il se passe dans la Commune.

« Concernant le refuge, voici quelques photos. Comme dans chaque chantier, il y a eu quelques soucis dont vous avez entendu parlé notamment dans la lettre de M. Hasler. Nous n'avons nullement essayé de taire ou de cacher. Nous avons juste essayé de faire face à des problèmes de chantier, qui sont arrivés en début et en cours de travaux. Ceci étant dit, les travaux sont presque aboutis, un arrêt de chantier à ce niveau a été fait, vous pouvez constater qu'il y a un pilier qui n'est pas sur la dalle car

celle-ci a été mal disposée, ce qui a été découvert en début de chantier et a été rétabli maintenant. La fin des travaux du refuge sera annoncée à la fin de l'été ou au tout début de cet automne. »

« Place de jeux du Rionzier : Après plusieurs tentatives de contact avec Mme Cuany, propriétaire de la parcelle avec laquelle la Commune a signé une servitude, cette personne sera sur le territoire en fin de semaine et par souci de transparence et de bon contact, nous aimerions lui montrer le projet que nous avons prévu et dans la lignée les travaux pourront commencer début juillet. »

« Ancien collègue : M. Peclard, architecte mandaté pour la première étude ne s'était pas trop manifesté après plusieurs courriers. Nous avons finalement reçu la semaine dernière toute une série de plans que nous avons étudiés et nous allons rencontrer M. Peclard en août en raison des vacances d'été. »

« La création d'un trottoir sur le tronçon du hangar jusqu'au quartier du Haut des Champs. Il existe un trottoir fictif peint en jaune et plusieurs parents ont demandé un trottoir maçonné. La Commune a entrepris une étude en début d'année qui était partie bon train. Malheureusement, en cours d'étude, il s'est avéré que le fondement de la route sur tronçon n'existe pas. Nous devons non seulement faire un trottoir mais aussi refaire la route, ce qui n'aura pas le même coût. D'où le retard dans l'avancement. Le préavis est reporté à cet automne. »

« Fusion de communes : Vous avez reçu au mois de mars un sondage sans aucune forme de commentaire. Ce sondage a été voulu ainsi sans explication pour que vos réponses nous arrivent brutes afin de pouvoir suivre la tendance. A Féchy, il a été décidé que la séance d'information aurait lieu en début d'automne. Vous serez informés de la date prochainement et la Municipalité espère que vous serez nombreux. »

« Une nouvelle secrétaire communale a été engagée pour remplacer Mme Brigitte Eugster qui part à la retraite dans le courant de l'automne. Elle est domiciliée à Aubonne. Elle est engagée depuis début août à 60% et actuellement elle vient pour « apprendre » les missions qui lui seront confiées. »

« Dans le courant octobre, vous allez aussi croiser une jeune suisse-almémannique dans nos bureaux, il s'agit d'une jeune fille de notre Commune jumelle qui nous a écrit pour nous demander si on serait d'accord de l'accueillir au sein de l'administration pour apprendre le français. »

11. Propositions individuelles

Mme la Présidente fait la lecture d'un courrier qu'elle a reçu de la part de **M. Michel Aguet**. Mme la Présidente signale que **M. Aguet** a fait mention de l'article 57 du règlement demandant une interpellation pour autant que 5 membres appuient cette demande, la Municipalité doit y répondre aujourd'hui ou au plus tard au prochain Conseil. Elle propose de passer ces 4 points au vote mais demande à **M. Aguet** s'il y aurait un point qu'il souhaiterait enlever ou s'il souhaite garder ses 4 points.

M. Michel Aguet signale que **Mme la Syndique** vient de faire un aperçu et elle lui a coupé l'herbe sous les pieds. Il la remercie pour ses commentaires, cependant il reste la solution du hangar communal et demande à **Mme la Syndique** de prendre la parole.

Mme Carole Bettems, Syndique, « Il s'agit du hangar de distillerie et de la démolition du hangar actuel à la Praz ainsi que du hangar HH comme on le nomme. Effectivement un projet commun de distillerie et de hangar destiné à la voirie avait été entrepris. Cette année, nous avons revu le projet, Nous avons contacté le comité de la distillerie et il est ressorti que le comité de la distillerie trouvait quand même le projet assez onéreux et peut-être un peu surdimensionné du fait que la Commune s'accolait avec eux. Certaines règles sont demandées pour pouvoir y garer des véhicules communaux. En discutant en séance de Municipalité et en faisant un tour des locaux, nous avons revu notre position, notamment en pensant au local qui est sous le collège, que nous avons essayé de louer depuis et qui ne l'est pas et surtout qu'il ne le sera pas parce que sans fenêtres, sans aération. Nous avons pensé qu'il pourrait servir pour ranger des panneaux de circulation ou autres. En ce qui concerne les

véhicules, nous avons regardé pour refaire une porte au hangar HH pour l'entrée et la sortie des véhicules. Ce projet de hangar commun a été abandonné. La distillerie fait un projet à sa grandeur. «

M. Michel Aguet remercie **Mme Bettems**. « La Commune s'était engagée avec M. Prod'hom de lui verser la somme de Frs 2500.- par année pendant X années, est-ce que cela a été abandonné ou cela se fait-il toujours. »

Mme la Syndique, Carole Bettems signale que cela se fera jusqu'en 2017.

Mme la Présidente demande à **M. Michel Aguet** si les 4 points de son interpellation sont retirés ou s'il souhaite que l'on passe les 4 points en votation.

Mme Michel Aguet aimerait que l'on revienne ultérieurement sur le point du refuge car il lui semble qu'il y a des choses qui ne sont pas comme nous les avons entendues.

M. François Burnand : en ce qui concerne la démission de **M. Hasler** il pense que le Conseil Général ne doit pas être un lieu d'attaques personnelles et qu'il est inapproprié de s'attaquer à des personnes. Il y a suffisamment de faits dans notre Municipalité qui vailent la peine d'être discutés de manière sereine pour ne pas être objet d'attaquer personnellement les personnes qui sont relativement « fraîches » dans un travail respectable. Etre municipal, c'est du quasi bénévolat et il pense qu'il faut surtout remercier les municipaux et ceux qui s'engagent aussi au sein de commission du Conseil Général pour le travail qu'ils font. Cela dit, des sujets importants ont été abordés, certains ont été bien déblayés ce soir et nous avons avancé sur certains sujets, de bonnes idées ont été avancées mais il voudrait rendre attentif notre assemblée, notre Conseil Général, à notre responsabilité de conseillers généraux. En effet, il a souvent été « l'empêcheur de tourner en rond » ou celui qui se lève pour ne pas être d'accord et il croit qu'il est important de prendre conscience au travers de ce qu'il est arrivé ces derniers mois, de notre responsabilité de décisionnaire en tant que conseillers généraux. Nous prenons des décisions et ensuite ces décisions doivent être appliquées par la Municipalité. Il ne faut pas venir se plaindre ensuite que nous avons pris des dispositions qui ne nous plaisent pas. L'exemple que **M. Kursner** a cité toute à l'heure, nous ne pouvons pas être d'accord sur un procès verbal mais il est un fait qu'à la fin du procès verbal précédant, il est inscrit que 40 voix ont votés pour sur un certain nombre de décisions ou de préavis. On ne peut pas revenir sur le fait que l'on a voté pour. Il pense que ce qui est important, c'est que nous soyons plus critiques au préalable. Que la réalisation devait être faite dans les règles, c'est une chose. Il pense que notre responsabilité est engagée est que c'est important. Il voudrait revenir sur un point qui n'a pas été mentionné dans le rapport de **Mme la Syndique** qui concerne à la fois la Municipalité et le Conseil Général, il s'agit du Rionzier. Il avait demandé en son temps qu'il soit communiqué au Conseil Général, un rapport ou une analyse de la rentabilité financière future globale des immeubles En Rionzier. Le Rionzier est un investissement de rapport à long terme. Maintenant on parle de dépassement, de choses qui n'ont pas joué sur le plan financier. Il pense que ce rapport doit être maintenant communiqué au Conseil Général, il s'agit d'un sujet important, de finances et de responsabilité financière et un peu politique. Et pour finir sur une note positive, il approuve massivement que l'on fasse une liste des points ouverts sur lesquels on attend encore des réponses et deuxième chose, insister sur le fait que le Conseil Général est un peu de politique mais ici, il est beaucoup sujet de démocratie et de la défense de notre immense privilège qui est de gérer nous-même notre art de vivre ensemble et de décider de notre avenir.

Mme Carole Bettems, Syndique : la Municipalité prend acte de ce qu'il a été dit, « Nous ferons le meilleur possible pour énumérer les points comme il a été dit toute à l'heure. En ce qui concerne le Rionzier, nous attendons encore les derniers chiffres pour pouvoir vous donner un rapport définitif. »

M. Willy Kursner revient sur le refuge, les réponses que **Mme la Syndique** a données lui paraissent quelque peu minimisées par rapport aux dégâts que cela a fait au point de vue humain puisque M. Hasler qui est présent a démissionné, pas que sur des questions de conflits de personnes mais aussi sur des questions de fond. Il revient sur ce radier qui a été fait et mal positionné, il y a eu une erreur. Qui l'a commise il n'en sait rien. Ce radier a été fait à fin décembre 2013 et ce n'est qu'en mars 2014 que l'on vient nous dire qu'il y a une erreur dans l'implantation. Plusieurs choses : le problème des

personnes : qui a fait quoi, qui a commandé quoi, qui a contrôlé quoi et s'il y a des suites car on lui a dit qu'il y aurait une mise à l'enquête complémentaire mais que les travaux vont redémarrer la semaine prochaine. Il est quelque peu surpris. « Sur toute cette affaire, il y aura certainement des coûts et ces coûts, comme vient de le dire **M. Burnand**, chaque Conseiller est responsable de s'engager pour la bonne cause. Il y a eu une erreur d'implantation. Vous êtes tous quasi propriétaires dans la Commune de Féchy, si vous faites des travaux de mise à l'enquête et que vous ne remplissez pas les conditions qui vous ont été précisées alors on vous court après. Ici, il s'agit de la Commune qui ne montre pas l'exemple et nous en avons la confirmation étant donné que M. Hasler, municipal de l'époque a démissionné avec effet immédiat. » Il ne peut pas accepter ça comme cela et ne sait pas ce que le Conseil Général en pense. Il se réserve encore le droit de prendre la parole si il le faut.

Mme Carole Bettems, Syndique, répond qu'elle a très bien entendu M. Kursner ainsi que M. Hasler. Elle aimerait simplement dire et effectivement elle l'a mentionné haut et fort tout à l'heure qu'il y a eu des problèmes sur le chantier qui ont été révélés comme des problèmes de chantier. Elle aimerait rappeler tout d'abord que lorsque le radier a été coulé, elle était municipale des écoles et non des bâtiments. Ce dicastère était celui de M. Hasler. Elle a repris la syndiculture au mois de janvier et elle n'a nullement entendu d'ici ce mois de janvier que quelque chose allait de travers dans ce dossier. « Pour le reste, la Municipalité s'en tient à sa réponse et si vous en souhaitez plus, et bien ce sera lors du prochain Conseil. »

M. Willy Kursner a bien compris Mme la Syndique mais avant elle, en 2013, il s'agissait de M. Francis Liard qui était Syndic et à sa connaissance, le Syndic de quelque Commune que se soit a la responsabilité du bon fonctionnement et de l'application des règlements et des lois et il pense bien qu'avant le mois de décembre, ceci a été fait et qu'il y a quand même des personnes qui étaient au courant de la bévue. Il ne lâchera pas le morceau.

M. Cédric Aubert aimerait savoir qu'elle est l'importance de cette implantation, est-elle carrément à l'envers ou décalée de quelques mètres ?

La Municipalité ne souhaite pas répondre aujourd'hui, elle y répondra au prochain Conseil si demandé.

M. Marc Hasler, Il souhaiterait, si le Conseil le permet faire une petite présentation quant à son implantation et donner quelques détails.

Mme la Présidente lui signale qu'il ne peut pas intervenir en tant qu'ancien municipal. Le secret de fonction faisant fois.

M. Marc Hasler souhaite répondre à **M. Aubert** quant à l'importance de l'implantation. Il voudrait juste préciser que ce refuge n'est pas seulement de la responsabilité de Féchy mais de 3 Communes, qu'il ne s'agit pas seulement d'un secret au sein de la Commune de Féchy.

Mme la Présidente signale qu'en effet sur la question de l'implantation, la Municipalité devrait répondre, mais qu'elle ne souhaite pas le faire aujourd'hui.

M. Guy Mercier aimerait appuyer la demande que **M. Aubert** vient de faire. Il pense que l'on peut quand même nous dire si il s'agit d'une erreur de 50 cm ou si il s'agit d'une erreur de 15m ou encore si le bâtiment a été mis à l'envers. Afin d'avoir un ordre de grandeur de l'erreur qui a été commise.

Mme Carole Bettems, Syndique indique pour répondre à **M. Mercier** simplement que l'erreur est que le refuge a été tourné de 45°. Ceci fait qu'à la place d'arriver par le chemin du milieu de la forêt (elle le rappelle) sur la terrasse, nous arrivons plutôt en plein milieu. Elle peut encore rajouter pour répondre et clore toute intervention de la Municipalité ce soir sur ce sujet que comme répondu à **M. Kursner**, une mise à l'enquête complémentaire sera peut-être remise à l'ordre du jour de la Commune d'Aubonne puisque les lieux se trouvent sur la Commune d'Aubonne et se sont eux qui devront décider s'ils souhaitent une mise à l'enquête complémentaire ou non.

Mme Valérie Crittin souhaite savoir qui va payer les frais d'une mise à l'enquête complémentaire ou si c'est au constructeur de la dalle qu'incomberaient ces frais.

Mme Carole Bettems, Syndique : «Effectivement des coûts supplémentaires seront à l'ordre du jour mais bien moindre que si nous avons arrêté les travaux le 1^{er} jour alors que le bois complet du refuge était chargé sur camion et que nous devons maintenant lever le refuge pour le mettre à la bonne place. Evidemment que tous les coûts supplémentaires seront chiffrés et communiqués. »

M. Willy Kursner : sur la 1^{ère} réponse de **Mme la Syndique** sur la mise à l'enquête, il existe des points d'interrogation. Il s'est informé aux Services de la Commune d'Aubonne pour savoir s'il y aurait une mise à l'enquête complémentaire. On lui a certifié que les plans pour la mise à l'enquête complémentaire étaient signés et que si la mise à l'enquête demandée par la Commune d'Aubonne n'était pas faite, c'est parce que les documents étaient encore à Féchy.

M. Guy Mercier a cru comprendre que l'implantation sur fil n'a pas été faite mais elle doit être faite par un géomètre et s'il a bien compris, c'est au bureau Rossier de s'occuper de ça. Y-a-t-il une erreur de la part de ce bureau ou non et si oui étant donné que M. Rossier est le Syndic d'Aubonne, ne pourrait-il pas arranger les bidons pour qu'une mise à l'enquête complémentaire ne nous coûte pas plus chère.

La Municipalité a pris note de la remarque.

M. Marc Hasler pense que c'est le moment ou jamais d'arrêter les mensonges. Il y a beaucoup de cachoteries, des erreurs, les responsables n'ont pas encore été nommés, si les gens le désirent, il peut le faire mais pour le moment il s'abstiendra. Il aimerait présenter les erreurs d'implantation et le déroulement de ce problème.

Mme la Présidente lui signale qu'il n'est plus Municipal et qu'il ne peut le faire. Il a le droit d'utiliser son droit d'interpellation comme l'a fait **M. Aguet**. En ce qui concerne les accusations, le Conseil Général n'est pas là pour ça. Il y a des autorités juridiques ou autres voies légales à utiliser s'il estime avoir été lésé. Mais le Conseil Général n'est pas un tribunal.

M. Marc Hasler souhaite informer les membres du Conseil Général suite à la question de **M. Aubert**.

La Municipalité répondra au prochain Conseil.

M. Marc Hasler souhaite poser une question à **Mme la Syndique**, pourquoi les travaux ont été interrompus sur le chantier du refuge. Il souhaite une réponse correcte.

Mme Carole Bettems, Syndique l'a assez clairement énoncé toute à l'heure pour divers contrôles, notamment de radier et de choix de matériaux. Tout ceci a été discuté avec les deux autres Communes.

M. Marc Hasler souhaite savoir qui a demandé l'arrêt des travaux.

Mme Carole Bettems, Syndique signale qu'il s'agit des 3 Communes.

Mme La Présidente rappelle que, comme tout le monde l'a entendu, la Municipalité répondra plus précisément sur les questions du refuge lors du prochain Conseil.

M. Willy Kursner, a encore une question mais la toute dernière. Il aimerait des renseignements sur le financement du refuge des 3 Communes. Il aimerait savoir si chacun a payé ce qu'il devait jusqu'à ce jour.

Mme Carole Bettems, Syndique : en effet, elle a omis et non pas par cachotterie que les Communes d'Allaman et de Bougy-Villars réclament depuis fort longtemps de payer leur dû. Un acompte leur a été envoyé, il s'agit d'une centaine de millier de francs.

M. Willy Kursner pense que ce cas n'est pas de la rigolade, il s'agit d'un cas quasi unique dans la Commune depuis 50 ans en tout cas, cas qui touche les autorités communales. Il ne voit pas qui aurait pu faire ces bévues. Est-ce que **Mme la Syndique** pourrait nous renseigner sur la séance du 2 juin 2014, séance où la Municipalité avec différentes personnes se sont rencontrées, car par hasard il a vu ces personnes défiler, et a été salué par plusieurs. Il aimerait savoir ce que cette séance a permis d'éclaircir. Il en juste lâcher quelques mots lors de la séance entre la Municipalité et la COGEFIN, mais il a vu qu'il ne fallait pas insister, car il n'y avait pas trop d'envie de lui répondre. Aujourd'hui nous sommes le 24 juin, il doit y avoir des éléments à rapporter au Conseil qui a le droit de savoir.

Mme la Présidente demande à **M. Kursner** de quelle séance s'agit-il.

M. Willy Kursner suppose que les municipaux assis à la table savent de quelle séance il s'agit. Il s'agit d'une séance sur le refuge bien entendu. Les 3 Communes étaient présentes avec d'autres personnalités et il pense que durant cette séance qui a duré quelques heures, il en est sorti quelque chose ou peut-être pas.

Mme la Présidente le remercie et informe que sa question était pour les membres du Conseil qui ne savaient pas de quoi il s'agissait.

Mme Carole Bettems, Syndique : en effet, **M. Kursner** est bien informé, le 2 juin a eu lieu une séance avec tous les représentants et intervenants sur le chantier. Elle n'en a pas plus à dire sur ce point ce soir, si ce n'est que les petites bévues qui ont pu se passer sur ce chantier sont rentrées dans l'ordre comme elle l'a dit toute à l'heure. D'un commun accord avec les 3 Communes, tout reprend et tout va être remis comme cela aurait dû être initialement.

M. François Burnand : sujet similaire, il a été dit en début de séance suite à la lecture d'une lettre, il n'a pas retenu qui avait écrit cette lettre, que des doutes étaient nés quant à la nature du concours d'architecture pour l'ancienne école de Féchy-Dessus et qu'il était difficile de faire un concours sans savoir quelle était la destination de cette ancienne école. Il pense que c'est une question qui a besoin d'être resoulevée. Il n'est pas très au clair sur la nature du concours. Est-ce qu'il s'agit aujourd'hui d'un concours comme le meilleur usage à faire de ce bâtiment par exemple, des habitations, une salle de réception. Il pense que c'est important de préciser sur quoi porte le travail qui doit être fait et sur le concours car il s'agit d'un montant important.

Mme Carole Bettems, Syndique : pour rappel, concernant ce point, le Conseil Général de Féchy a voté un préavis municipal, il s'agit du no 1/2013 relatif au concours d'architecture sur invitation pour la rénovation et la transformation du collège de Féchy-Dessus. C'est de cela qu'il s'agit. Pour organiser les fonds accordés, il y avait d'ailleurs de longues discussions à ce sujet et notamment pour l'organisation du concours. M. Peclard, architecte de Rolle est mandaté pour organiser un concours pour l'éventuelle affectation future de ce bâtiment. **Mme la Syndique** relit une partie du préavis.

M. François Burnand signale que nous avons voté avec notre âme et conscience un sujet ambigu, il propose qu'il soit remis en question et qu'il soit défini les objectifs de ce projet. Le Conseil Général a le droit de changer d'avis et de se poser des questions fondamentales.

Mme Christine Kaesermann signale qu'elle présidait à l'époque cette commission et que ces questions avaient déjà été posées. Ce projet a été présenté en séance et a été voté. Tout remettre en question n'est pas nécessaire. Il s'agit d'un projet d'idée. Personne ne sait ce qu'il va être fait de ce bâtiment. Ce concours permet d'obtenir des idées sur ce qu'il pourrait advenir.

M. François Burnand s'excuse mais il faut épuiser les sujets et demande si l'on pourrait rappeler le montant de ce préavis.

Réponse lui est donnée, Frs 120'000.-

M. François Burnand « Frs 120'000.- pour élaborer des idées ? Nous sommes riches à Féchy »

Mme la Présidente ajoute que l'on ne peut rouvrir un dossier qui a été voté. Il faut faire une injonction par écrit pour remettre en cause un préavis qui a été adopté.

M. Guy Mercier a entendu que la Municipalité allait voir M. Peclard au mois d'août Y aura-t-il une rencontre avec la commission ad hoc avant cette rencontre.

Mme Carole Bettems, Syndique signale qu'évidemment cela est prévu. Ceci ne sera pas fait de manière incognito.

M. Ricardo de Filippo : durant la lecture des courriers tout à l'heure a été cité Mme la Préfète. Il aimerait savoir quel est son rôle dans la lecture de ces documents.

Mme la Présidente signale que c'est elle-même qui a réceptionné la démission immédiate de **M. Hasler** ainsi que ces annexes. Suite aux contenus de ceux-ci, elle a été interpellée et elle a demandé conseil auprès de Mme la Préfète comment traiter ces éléments. Suite à cela, une réunion a été faite entre les Municipaux, Mme la Préfète et elle-même. Discussion pour essayer d'avoir une entente entre toutes les parties. A noter que **M. Hasler** était présent. Suite à cette séance, il n'en est pas ressorti grand chose, les parties défendant chacune leur point de vue. M. Hasler a démissionné de manière effective à ce moment là. Suite à cette séance Mme la Préfète a édicté une marche à suivre, celle qui vous a été transmise ce soir. Mme la Préfète regardera la suite à donner, s'il doit y en avoir une.

M. Jean-Luc Kaesermann avait fait une intervention lors du dernier Conseil afin que l'on mette des écriteaux « livraison autorisée » pour les camions et ce n'est pas encore fait. Qu'en est-il ?

Mme Carole Bettems, Syndique lui répond que cela n'a pas été oublié mais comme elle l'a dit toute à l'heure, dans l'étude du trottoir avait été englobé ceci. Il est vrai que cela a été oublié mais ce sera fait. Tout le monde a donné son accord. Elle le renote en majuscule.

Comme elle possède encore le micro, elle poursuit : « Vous avez pu voir sur le site internet de la Commune que nous avons un citoyen qui est aussi Conseiller et qui a édité un livre. Il n'en a pas parlé ce soir. Elle veut parler des martinets et de **M. Bernard Genton**. » Il s'agit d'un livre très intéressant dont il lui a dédié un exemplaire, elle le remercie. Elle incite les Conseillers à un acquérir un exemplaire.

M. Bernard Genton hésitait à prendre la parole, il attendait que tous les sujets graves soient épuisés mais il pensait prendre la parole même si Mme la Syndique ne lui avait pas fait ce petit clin d'œil sympathique et il la remercie cordialement. Il aurait commencé par une phrase du genre « j'ai un problème encore plus délicat que ceux qui ont été posé ce soir à vous soumettre » il aurait attendu un petit silence et il aurait continué en disant « dans une Commune il y a des vrais grands problèmes et puis il y a des petits bonheurs ». Les petits bonheurs sont que dans cette Commune et le Conseil était d'accord, la Municipalité de l'époque a posé 22 nichoirs sur l'église de Féchy, aujourd'hui, 11 nichoirs sont occupés. Il est co-auteur de ce livre. Il y a de magnifiques photos du village dans celui-ci. Ce livre a été présenté à l'étranger. Féchy fait parler d'elle à travers les martinets dans toute l'Europe.

M. François Burnand : il s'agit d'une blague « ce n'est pas parce que nous avons un ornithologue dans le village qu'il faut prendre l'habitude de le traiter de tous les noms d'oiseaux »

12. Clôture de la séance

Mme la Présidente remercie chacune et chacun pour leur attention durant son dernier Conseil en tant que Présidente. Elle regrette la manière dont la démission de **M. Hasler** s'est déroulée et le tort qu'elle

a pu causer à la Commune. Elle souhaite vivement que cela ne se reproduise pas. Chaque Conseiller ou Municipal prête serment devant l'assemblée. Elle espère avoir insuffler durant ces 3 années un peu d'ouverture et que chacun ait pu s'exprimer et trouver sa place.

Mme la Syndique remet à **Mme la Présidente** un bouquet de fleurs et la remercie pour tout le travail accompli. L'assemblée l'applaudi longuement et chaleureusement.

L'assemblée de Commune aura lieu le 12 août 2014.

Le dépôt des listes est fixé au lundi 18 août 2014 à 12h00.

L'élection complémentaire aura lieu en même temps que les votations cantonales, il s'agit du 28 septembre 2014.

Le prochain Conseil aura lieu mardi **23 septembre 2014 à 20h15**.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h58.

